Procès-Verbal de la réunion du 1er avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.ORANGE, maire.

<u>Etaient Présents</u>: MM. ORANGE, HOUEL, DUTOT, GUERIN, JEZEQUEL MMES FOUBERT et LIVER-CARLESI.

Absents: MM DAVERTON & RAULT.

Le PV de la dernière réunion n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité ;

Convention nids de guêpes :

Mr Le Maire présente aux Elus la prestation 2019 d'ALLO GUEPES pour la destruction des nids de guêpes et intervention sur des nids d'abeilles ou frelons asiatiques soit :

- **4** 69 € pour un 1er déplacement,
- **4** 22 € pour un 2ème nid chez le même administré,
- Gratuit pour le 3^{ème};
- Forfait destruction d'essaim d'abeilles est de 100 €, s'il n'est pas accessible pour un apiculteur ;
- Utilisation d'une perche de 11 mètres : 7 €
- Utilisation d'un pistolet à billes insecticide pour frelons asiatique jusqu'à 20 mètres : 150 €.

Après échanges de vue, l'Assemblée délibérante valide cette convention et autorise Mr Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Entretien des espaces verts

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cet entretien est assuré par les établissements DUVAL ;

Une nouvelle proposition pour 2019 représente la somme de 6 564 € TTC soit une augmentation de 1,02 % par rapport à 2018.

Après discussion, les Membres acceptent à l'unanimité ce devis et autorise Mr le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Compte administratif 2018 :

Mr Le Maire précise que les Elus ont été destinataires du compte administratif 2018 et que celui-ci a été examiné par la commission des finances le 25 mars 2019.

La parole est laissée à Mr JEZEQUEL, doyen d'âge.

Aucune observation n'a été émise ;

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2018	142 319,06 €	dépenses 2018	50 792,46 €
Recettes 2018	182 134,32 €	Recettes 2018	28 420,78 €
Soit un résultat	39 815,26 €	Déficit 2018	22 317,68 €
Résultat antérieur	54 688,77 €	Excédent antérieur	21 199,20 €
Résultat global	94 504,03 €	déficit	1 172,48 €
		Les RAR	- 7 450 €
		Somme à affecter	8 622,48 €

Le compte administratif 2018 a été validé par les Membres ici présents.

Affectation du résultat 2018 :

Mr le Maire présente aux Elus le résultat 2018 du 002 soit :

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	94 504,03 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	
(c/1068)	8 622.48 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	85 881.55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme il est présenté ci-dessus.

Compte de gestion du receveur

Mr Le Maire présente aux Elus le compte de gestion du Receveur laissant apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Après discussion,

Les Elus valident le compte de gestion du Receveur et autorisent Mr Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Mr le Maire informe l'Assemblée que Mme HEUZE quitte son poste de Receveur à Goderville et ce à compter du 1^{er} avril 2019.

Taux des 3 taxes :

Mr Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour 2019 ; La commission des finances a opté pour le maintien de ces taux soit :

Bases prévisionnelles 2019	Aucune hausse	produit
TH 225 900	8.99 %	20 308 €
TFB 133 000	8.35 %	11 106 €
TFNB 36 800	16.55 %	6.090 €
		37 504 €

Après discussion, le Conseil Municipal retient l'avis de la commission des finances soit aucune hausse pour l'année 2019.

Subventions communales:

Mr le Maire expose à l'Assemblée un tableau reprenant les différentes subventions que la commission a validées soit :

	2016	2017	2018	2019
Les Anciens	300 €	300 €	300 €	300 €
FN ATH				

CIO	76 €	76€	76 €	76 €
Biblio Manne				
Coop Sco	368 €	370 €	370 €	370 €
CCAS	800€	560 €	500 €	860 €

Après échanges de vue, l'Assemblée délibérante accepte de verser les subventions à ces associations.

Budget primitif 2019

Mr Le Maire donne lecture des différents chapitres repris dans le budget 2019.

Celui-ci s'équilibre à la somme de 263 881,55 € pour le fonctionnement et 136 382,48 € pour l'investissement.

Après discussion, les Elus valident le budget primitif tel qu'il est présenté.

Participation pour la DECI chemin vason :

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Mr Benoit LALLEMAND, agriculteur à VIRVILLE, doit construire un bâtiment agricole ; cette construction nécessite la mise en place d'une réserve de 120 m3.

L'arrêté préfectoral n° 2017-2610 du 26-10-2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine-Maritime (RDDECI 76) oblige les communes à mettre en place une défense incendie pour l'ensemble de son territoire ;

Sachant que cet ouvrage sera placé à moins de 400 mètres des habitations de ce hameau et que ces dernières ne possèdent aucune défense incendie, Mr Le Maire propose aux Elus de verser à cet agriculteur une participation représentant la somme de 3 000 € ; cette dernière lui sera versée après la validation du SDIS quant à la couverture de ce hameau. Il convient de préciser qu'actuellement la commune de VIRVILLE ne souhaite pas commencer la DECI.

Après échanges de vue, les Elus acceptent de verser une participation à hauteur de 3 000 € (valeur d'une installation d'un poteau « incendie ») à Mr LALLEMAND afin de garantir une couverture DECI pour les 2 habitations situées à moins de 400 mètres de la réserve qui sera construite par cet agriculteur moyennant un accès au domaine public ; une convention sera également signée entre la commune et Mr LALLEMAND pour son utilisation en cas de sinistre. Mr ORANGE souligne que VEOLIA vient d'installer un coffret pouvant recevoir le compteur « eau » au hameau de la misère sans concertation avec la mairie ; une entrevue sur place devra avoir lieu avec VEOLIA, l'entreprise DELAHAIS et Mr ORANGE.

<u>Effacement des réseaux à la grande mare et le remplacement des lanternes devant la Mairie</u>

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **EFF+EP-2019-0-76368-M827** et désigné « rue de la grande mare et grande rue − RD252 » dont le montant prévisionnel s'élève à 133 393,08 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 54 624,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 54 624,90 € TTC,
- De **demander** au SDE de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Mr JEZEQUEL souligne qu'il restera comme effacement le réseau la rue du Presbytère. Mr ORANGE enchérit qu'il sera plus opportun de réaliser cet effacement après validation du PLUi,

Mme FOUBERT signale que la grande rue n'est pas totalement prévue dans ce projet 2019 et qu'il serait intéressant d'en connaître la prévision.

Questions diverses:

Mr Le Maire informe les Membres qu'une réunion a eu lieu avec Mr HANIN de la DDI pour répondre aux attentes des habitants de la misère quant à l'utilisation du chemin de l'eau claire pour les enfants se rendant à l'arrêt des cars au coin de la rue de la grande mare.

En effet, de laisser les enfants empruntés la grande rue après avoir quitté le chemin de l'eau claire demeure particulièrement dangereux ; le responsable de la DDI enchérit qu'il serait inconcevable d'engager des travaux sur cette portion de 200 mètres soit, buser pour laisser le passage d'eau, mettre en place un chemin piétonnier, réalisation à la charge de la commune ainsi que l'entretien ; à ce jour, le nettoyage des caniveaux reste à la charge de la DDI.

Mr et Mme DENOS ont également émis un souhait d'un chemin piétonnier pour acheminer leurs enfants à l'arrêt de cars de la grand mare ;

Les Elus ne souhaitent pas répondre favorablement à ces 2 demandes, pour les raisons suivantes :

- Le cailloutage du chemin de l'eau claire n'apporte pas la sécurité des enfants qui devront emprunter la départementale ;
- La création d'un chemin piétonnier le long de la départementale est inconcevable vu le coût exorbitant.

Mr HOUEL donne à l'Assemblée le compte-rendu sur la dernière réunion du PLUi soit quelques modifications sur le recensement des bâtiments pouvant être réhabilités en habitations (recensé 700, proposition de l'Etat 100 bâtiments); lors de cette réunion, une question a été posée sur la surface retenue pour la construction d'une habitation soit 600 à 750 m²,ce que préconise le PLUi, surface insuffisante pour le drainage des eaux pluviales; l'Etat souhaite revoir les zonages retenus lors des réunions du PLUi.

Mr GEURIN souhaite que la clôture bordurant les terrains communaux soit changée ; en effet, celle-ci est délabrée.

Des devis seront présentés lors de la prochaine réunion.

- ♣ Il est souligné des actes de vandalisme sur les bibliothèques du CHAT, arrachage des portes, dispersion des livres ; le Président du CHAT a porté plainte à la Gendarmerie.
- ♣ Un planning pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 a été mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire clôt la séance à 20h15.